

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 24 juin 2011  
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25  
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h  
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques  
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25  
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**ADIE (Association pour le Droit à l'initiative économique) - Programme  
d'actions 2011 - Subventions de la Communauté Urbaine de Bordeaux  
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2004, la Communauté urbaine a mis en place un partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.), qui assure dans l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprise ainsi que la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques, en situation d'exclusion du système bancaire classique.

**1- Présentation de l'association : missions, activité et résultats, organisation**

L'association A.D.I.E., association loi 1901, est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique, oeuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion par l'économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion, grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. De manière générale, l'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du micro crédit.

Depuis sa création, l'association s'adresse toujours à un public en priorité : celui des allocataires des minima sociaux qui représentent plus du tiers des personnes financées. L'association finance également de plus en plus de travailleurs indépendants (12% des entreprises financées) ; l'A.D.I.E. va continuer à cibler ces personnes (il existe en France 442 000 travailleurs indépendants vivant sous le seuil de pauvreté). Le contexte de crise a fait encore accroître le nombre de personnes ayant sollicité l'association.

Avec 12 023 micro crédits décaissés en 2010, l'activité de crédit est, pour la première année, en décroissance par rapport à 2009. Pourtant, le nombre de personnes ayant contacté l'A.D.I.E. reste stable (44 569). L'association a financé la création de plus de 89 000 entreprises depuis 1989, permettant la création de près de 82 700 emplois. Le taux de pérennisation des entreprises créées est de 68% à 2 ans, le taux d'insertion de l'ordre de 79 % (sortie des minima sociaux).

L'association est structurée en 18 Directions Régionales (dont la direction Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin), avec 130 antennes et son réseau de 380 permanences destinées à assurer un service proximité. L'organisation de l'association a profondément évolué en 2007, afin de faciliter l'accès au crédit aux demandeurs et d'accompagner le plus grand nombre possible de personnes exclues du système bancaire. L'A.D.I.E. distingue au sein de ses activités ce qui relève du crédit et ce qui relève de l'accompagnement (conseil et formation).

Chaque année, l'A.D.I.E. mène une action grand public à l'occasion de la semaine du micro-crédit (mai-juin) à laquelle la CUB est associée comme tous les autres partenaires locaux. D'autres manifestations se sont développées en 2010 (rencontres associations, portes ouvertes, réunions collectives à la CCI de Bordeaux et Maison de l'Emploi de Bordeaux, communication numérique).

## 2- Bilan 2010 - Projet 2011

L'activité de l'A.D.I.E., dans le cadre du partenariat avec la CUB, se décline en trois types de missions : le pôle crédit (financement de projet en micro-crédit), l'offre d'accompagnement (individuelle et collective), et le dispositif CréaJeunes ciblé vers les jeunes des quartiers prioritaires.

- **Le pôle crédit**, qui gère les opérations financières de l'association, a été structuré sur le territoire de la CUB, avec un découpage en 2 secteurs géographiques (quartiers politique de la ville / reste du territoire CUB) gérés chacun par un conseiller dédié. Des permanences (Lormont, 2 à Bordeaux, Talence et dans les CCAS, MDSI et AGI) permettent de mailler complètement le territoire.

En 2010, 777 habitants de la CUB ont contacté l'A.D.I.E. (690 en 2009), dont 251 résident dans les quartiers prioritaires. 89 personnes ont été financées pour leur projet, dont 13 dans le cadre d'un micro-crédit pour l'emploi. Le tiers de ces créateurs habitent en quartier prioritaire, le tiers a moins de 30 ans, et la moitié sont des femmes. Une légère baisse du nombre de créateurs financés est observée : cette diminution est constatée à un niveau national, et peut être expliquée par un contexte morose lié à la crise financière (passage à l'acte de création rendu difficile pour de nombreux porteurs de projet en situation de précarité).

Les objectifs pour l'année 2011 sont d'accueillir 800 habitants de la CUB, afin de financer 100 projets. Pour attirer de nouvelles personnes, l'A.D.I.E. s'appuiera sur des campagnes de communication d'ampleur nationale (campagne avec le Pôle Emploi, forum Place Pey Berland, journées portes ouvertes, campagne « jeunes » à l'automne...) ainsi que des actions locales (Lormont, Talence, Mérignac...).

- **Le pôle accompagnement de projets** est composé à la fois de salariés et de bénévoles. (une trentaine sur la CUB). Les actions d'accompagnement développées se déclinent ainsi :

- modes d'accueil téléphonique (N°vert et accueil physique dans des permanences)
- suivi régulier téléphonique
- 4 modules de formations collectives « Réussir votre démarrage »

- services à la carte (permanences avec un chargé d'accompagnement, rendez-vous experts, conseils juridiques, formations spécialisées, aides par des tarifs préférentiels (ADIE Réseau), plateforme téléphonique nationale pour toute question précise (administrative, fiscale, sociale, juridique, commerciale...)).

Le bilan 2010 fait apparaître que 352 services d'accompagnement ont été réalisés (107 accompagnements individuels, 181 accompagnement amont, 52 rendez-vous en permanences ou d'experts, 12 accueils diagnostics pour les travailleurs indépendants), dont 80 actions ciblées auprès des habitants de quartiers prioritaires.

En 2011, l'objectif visé est que 80% des personnes financées soient accompagnées de façon individuelle et bénéficient selon leurs besoins de sessions collectives thématiques. L'autre objectif est d'accroître encore les compétences techniques des chargés d'accompagnement bénévoles.

### **- Action spécifique CréaJeunes :**

Expérimenté en 2009, le dispositif CréaJeunes est ciblé vers les 18-30 ans issus de zones urbaines sensibles (CréaJeunes) ; 6 sites français dont celui de Bordeaux ont été pilotes. Ce programme est constitué par un programme de formation accéléré (1 à 4 mois) suivi par un accompagnement de 18 mois.

Depuis 2009, la CUB soutient cette action spécifique, dont les objectifs sont :

- d'accompagner 100 jeunes par an, dont une majorité issue de quartiers prioritaires
- d'obtenir un taux de création de 35%, 10 mois après l'entrée en formation

Dans l'agglomération bordelaise, le programme CréaJeunes s'adresse prioritairement aux créateurs potentiels des quartiers de Saige (Pessac), Talence (Thouars), du territoire du GPV et de Blanquefort (chantier-formation « cuisine nomade », parrainé par Thierry Marx, pour former 3 groupes de 7 stagiaires sur 6 mois aux techniques de la restauration et création/gestion d'une petite entreprise de restauration rapide). L'action de mobilisation des partenariats locaux menée par l'ADIE permet d'étendre progressivement le dispositif à toute la CUB, et à toutes les communes ayant une ZUS sur leur territoire.

En 2010, 93 jeunes, répartis en 8 promotions (de 7 à 12 jeunes), ont été accompagnés : à 10 mois après l'entrée en formation, 48% ont créé leur activité.

En 2011, les objectifs sont les mêmes qu'en 2009 (110 jeunes accompagnés par an, maintien du taux de création de 35% à 10 mois après l'entrée en formation), avec un effort supplémentaire de communication pour faire mieux connaître ce dispositif dans les quartiers prioritaires.

### **3- Budget prévisionnel 2011**

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier qu'elle apporte à cette structure, pour un montant de 10 000 € (activité généraliste : crédit et accompagnement de projets) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 231 861 € TTC répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	4 568 €	Europe (FSE)	25 678 €
Services extérieurs	14 571 €	Etat (préfecture, ACSE)	32 252 €
Autres services externes	13 740 €	Conseil Régional d'Aquitaine	26 261 €
Charges de personnel	138 550 €	Conseil Général de la Gironde	72 500 €
Charges financières	12 044 €	CUB	10 000 €
Autres charges de gestion courante (fonctions mutualisées : services, plateforme téléphonique)	47 230 €	CCAS Blanquefort	7 985 €
Immobilisation	928 €	Talence	6 000 €
Impôts et taxes	230 €	Etablissements publics (MCPE)	23 333 €
		Produits financiers et EDEN	27 851 €
<b>TOTAL</b>	<b>231 861 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>231 861 €</b>

L'ADIE sollicite une aide spécifique de la Communauté urbaine de Bordeaux pour soutenir le développement du programme CréaJeunes dans toute l'agglomération. Le montant de l'aide demandée pour 2011 est de 20 000 €, sur un budget prévisionnel de 124 884 € TTC.

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Immobilisation	563 €	CUB	20 000 €
Achats	1 863 €	CCAS Blanquefort	3 993 €
Services externes	4 747 €	Entreprises privées (Crédit Agricole Aquitaine,	7 000 €
Autres services externes	8 708 €	Prestations Pôle emploi	10 000 €
Impôts et taxes	24 €	Contribution siège ADIE	83 892 €
Frais de personnel	80 307 €		
Fonctions mutualisées	28 672 €		
<b>TOTAL</b>	<b>124 884 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>124 884 €</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) de 30 000 € se répartissant comme suite : une aide de 10 000 € pour son activité générale (crédit et accompagnement de projets) au titre de l'année 2011 pour un montant subventionnable de 231 861 € TTC, et une aide spécifique pour le Programme CréaJeunes de 20 000 € sur un budget prévisionnel de 124 884 € TTC.

### **DECIDE**

- **Article 1** : Est approuvé le programme d'actions de l'ADIE présenté au titre de l'année 2011,
- **Article 2** : Est décidée l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au titre du programme d'actions 2011, au bénéfice de l'ADIE,
- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2011 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.
- **Article 4** : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 JUILLET 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2011</b></p>
---

M. FRANCK MAURRAS